

APPEL A CANDIDATURE
POUR L'ATTRIBUTION D'UN EMPLACEMENT
A VOCATION DE RESTAURATION EPHEMERE
PARC ROUILLON LEJARS

La commune de DOURDAN (91) réalise un appel à concurrence pour l'autorisation temporaire d'occuper le domaine public communal par un restaurant éphémère, pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2024 dans le parc Rouillon - Lejars.

En vertu des dispositions de l'article L 2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Le présent avis d'appel à concurrence comporte trois documents :

- Plan d'implantation
- Le règlement de consultation qui fixe les règles de consultation pour les candidats
- Le cahier des charges qui permet de lister les attentes de la commune.

Conformément au règlement de consultation les candidatures sont ouvertes jusqu'au 8 avril 2024 à 12h00.

A l'issue, la commune procédera à la délivrance de l'arrêté autorisant le candidat choisi à occuper temporairement le domaine public dans les conditions de la présente consultation.

Documents à télécharger :

- Plan d'implantation
- Cahier des charges
- Règlement de consultation